

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB.1 zone d'habitation 1
- HAB.2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX.u zone mixte urbaine
- MIX.v zone mixte villageoise
- MIX.r zone mixte rurale

Zones de bâtiments et équipements publics

- BEP zone de bâtiments et équipements publics

Zones d'activités

- COA.1 zone d'activités économiques communale type 1
- COA.2 zone d'activités économiques communale type 2
- COA.3 zone d'activités économiques régionale

Zones commerciales

- CO.C zone commerciale

Zones spéciales

- CO.S zone spéciale-ASSA
- CO.T zone spéciale-STNP

Zones de gares ferroviaires et routières

- GRF zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisirs

- REC.SP zone de sport et de loisirs - Camping
- REC.GF zone de sport et de loisirs - Golf
- REC.JE zone de sport et de loisirs - Jeunesse
- REC.JE zone de sport et de loisirs - Jeux
- REC.SP zone de sport et de loisirs - Sport
- REC.VA zone de sport et de loisirs - Vacances
- REC.VA zone de sport et de loisirs - Robberscheier

Zones de jardins familiaux

- JAF zone de jardins familiaux

Zones vertes

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VER zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- zone de servitude "urbanisation" - tampon
- zone de servitude "urbanisation" - non edificandi
- zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarié d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
 - station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

- Plan d'aménagement particulier d'import
- N° du plan d'aménagement particulier d'import

isotopes

mesures en rapport aux "continues ecological functions"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Zonage		COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.
LIE-ZAD-01							
HAB.1							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	15		
CSS	0,3	DL	-				
LIE-ZAD-02							
REC-Vac							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	10		
CSS	0,3	DL	-				
LIE-PAP 16129R32							
MIX.v							
COS	0,35	CUS	0,7	DL	18		
CSS	0,75	DL	-				
KAL-NO-01							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
KAL-NO-02							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
HEI-ZAD-01							
MIX.v							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	15		
CSS	0,3	DL	-				
HEI-ZAD-02							
HAB.1							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	15		
CSS	0,3	DL	-				
HEI-NO-03							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
HUP-NO-01							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
HUP-NO-02							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
HUP-NO-03							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				
GR-ZAD-02							
HAB.1							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	15		
CSS	0,3	DL	-				
GR-ZAD-03							
HAB.1							
COS	0,2	CUS	0,4	DL	15		
CSS	0,3	DL	-				
GR-NO-04							
HAB.1							
COS	0,4	CUS	0,6	DL	20		
CSS	0,6	DL	-				

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE

PCF 028-058-086 DU 2018

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

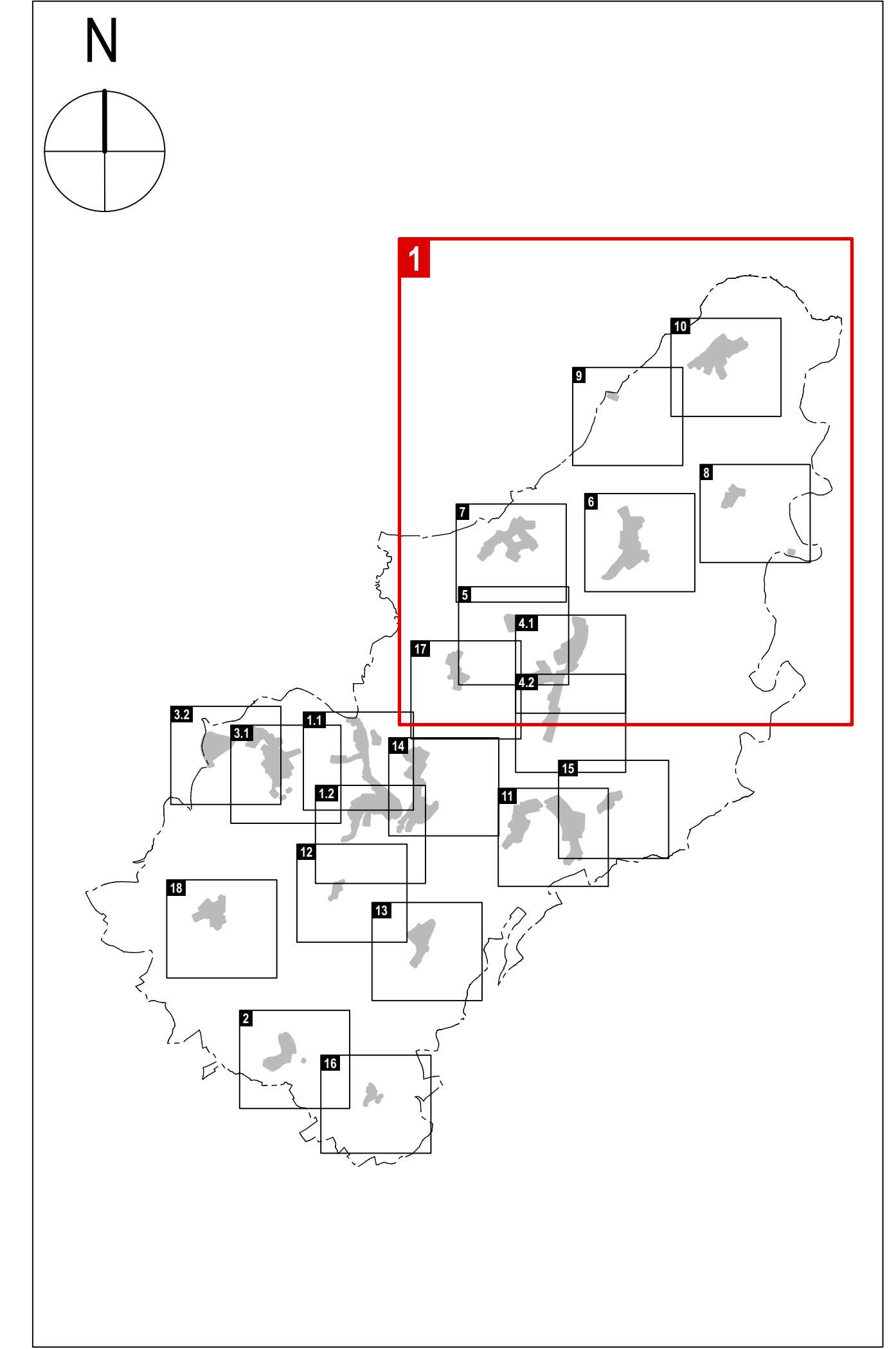
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCF ET LES LIMITES CADASTRALES ADRESSES PAR UN INSURANCE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE FUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRISES A PARTIR DU PCF EN CAS D'ILLISIBILITE. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX
 SCHLOSS CLERF 9701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
 TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OUVRAGE
Dewey Müller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
 18100 GEMUNDENSTRASSE 1001 CHARLOTTE 101 LUXEMBOURG
 TELEPHONE 352 488 8888 FAX 352 488 8889
Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire
 4 RUE ALBERT BRACK 1015 CONSTANTIN LUXEMBOURG
 TELEPHONE 352 52 36 11

CONSEIL COMMUNAL

DATE SIGNATURE

COMMISSION D'AMENAGEMENT

DATE SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE SIGNATURE

MODIFICATIONS

N°	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	15.03.13	LG	MODIFICATION PAR LEU-GOT DE TRINTEHAIRE E CREATION DE LA ZONE REC-CAMPING 2 (en cours)
1	17.02.13	LG	MODIFICATION PAR LEU-GOT DE LA ZONE QUARTIER 17 A KALBORN PARCELLE 19020P (en cours)
1	16.03.13	LG	MODIFICATION PAR LEU-GOT DE LA ZONE REC-CAMPING 2 (en cours) MODIFICATIONS 2017 ZONE DE LA CA DU 03.03.2020 (REC-ENVIRONNEMENT ET DU MEDCOU 03.03.2020 REC-ENVIRONNEMENT)
g	21.03.22	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE CLERVEAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHER"
f	03.03.22	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE HUPPELANGE PAR NO-01 (EN COURS) ACCORDATION DEMANDE DE LOGEMENT (en cours)
e	26.02.21	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE GRIEHAUSEN PAR NO-01 LEVER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PARC EN PARC DE
d	20.02.21	ESA	REVISION DES DISPOSITIONS PARC DE GRIEHAUSEN
c	04.02.21	ESA	MODIFICATION PAR REVISION DISPOSITIONS ZONE GRIEHAUSEN (en cours)
b	27.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
a	10.04.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET PAYS DE LA CA REC-ENVIRONNEMENT PARC DE 194330C DU 26.03.19 ET DU MEDCOU REC-ENVIRONNEMENT DU 14.02.19

INDICE

PHASE: PROJET POUR LA SAISIE DU CONSEIL COMMUNAL

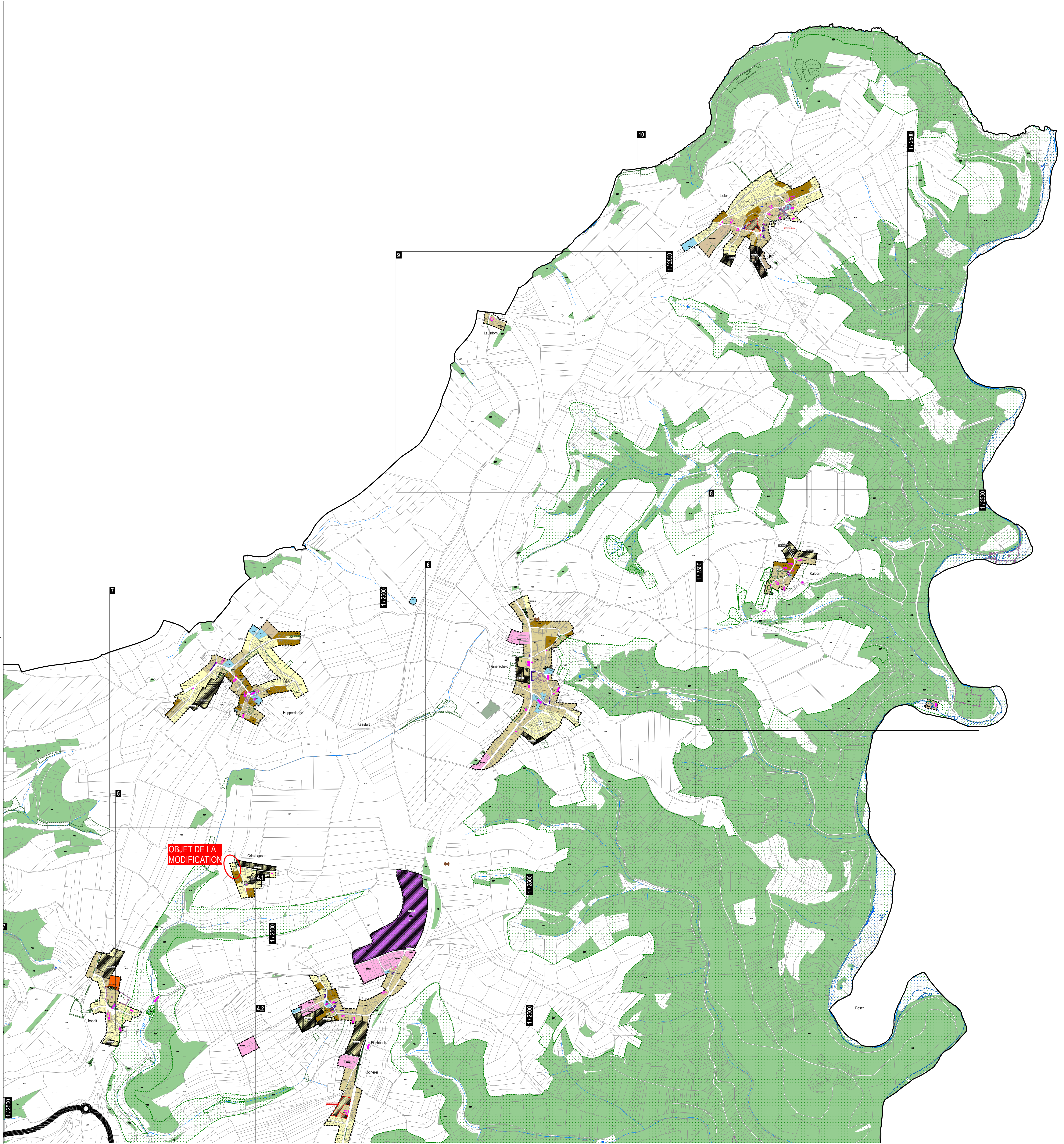
ECHELLE: 1 : 10 000

VERSION COORDONNEE

OBJET
 MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 COMMUNE DE CLERVEAUX - PARTIE NORD

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043-03	M - 0 1 - 0 1	e
RESP.				FORMAT 115,5 / 83,0 CM	

© ORIGINE FOND DE PLAN: ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028-058-086 DU 2018 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011) ORTHOPHOTOS 2018



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisirs
Zones d'habitation	Zone de sport et de loisirs - Camping
HAB.1 zone d'habitation 1	REC-SP zone de sport et de loisirs - Golf
HAB.2 zone d'habitation 2	REC-SP-J zone de sport et de loisirs - Jeunesse
Zones mixtes	REC-SP-JE zone de sport et de loisirs - Jeux
MIX-U zone mixte urbaine	REC-SP-S zone de sport et de loisirs - Sport
MIX-V zone mixte villageoise	REC-SP-V zone de sport et de loisirs - Vacances
MIX-R zone mixte rurale	REC-SP-VS zone de sport et de loisirs - Robbesscheier
Zones de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	JAF
COA.1 zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
COA.2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
COA.3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
Zones commerciales	PARC zone de parc public
CO-C zone commerciale	VER zone de verdure
Zones spéciales	DEL délimitation de la zone verte
CO-S zone spéciale-ASSA	
CO-T zone spéciale-STNP	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- US-1 zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- US-2 zone de servitude "urbanisation" - tampon
- US-3 zone de servitude "urbanisation" - non edificandi
- US-4 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- US-5 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

couleur pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- SP-1 secteur protégé de type "environnement construit"
- SP-2 construction à conserver
- SP-3 patrimoine à conserver
- SP-4 alignement d'une construction existante à préserver
- SP-5 gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'implantation

N° du plan d'aménagement particulier d'implantation

lotissements

mesures en rapport aux "continues ecologiques"

mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Zonage		COS		CUS		DL	
LIE-ZAD-01	HAB.1	0,2	0,4	0,4	-	-	-
LIE-ZAD-02	REC-VIS	0,2	0,4	-	-	10	-
LIE-PAP 16129R32	MIX-V	0,35	0,7	-	-	-	-
KAL-NO-01	HAB.1	0,4	0,6	-	-	-	-
KAL-NO-02	HAB.1	0,4	0,6	-	-	20	-
HEI-ZAD-01	MIX-V	0,2	0,4	-	-	-	-
HEI-ZAD-02	HAB.1	0,2	0,4	-	-	15	-
HEI-NO-03	HAB.1	0,4	0,6	-	-	-	-
HUP-NO-01	HAB.1	0,4	0,6	-	-	25	-
HUP-NO-02	HAB.1	0,4	0,6	-	-	20	-
HUP-NO-03	HAB.1	0,4	0,6	-	-	20	-
GR-ZAD-02	HAB.1	0,2	0,4	-	-	15	-
GR-ZAD-03	HAB.1	0,2	0,4	-	-	15	-
GR-NO-04	HAB.1	0,4	0,6	-	-	20	-

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 028-058-086 DU 2018

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

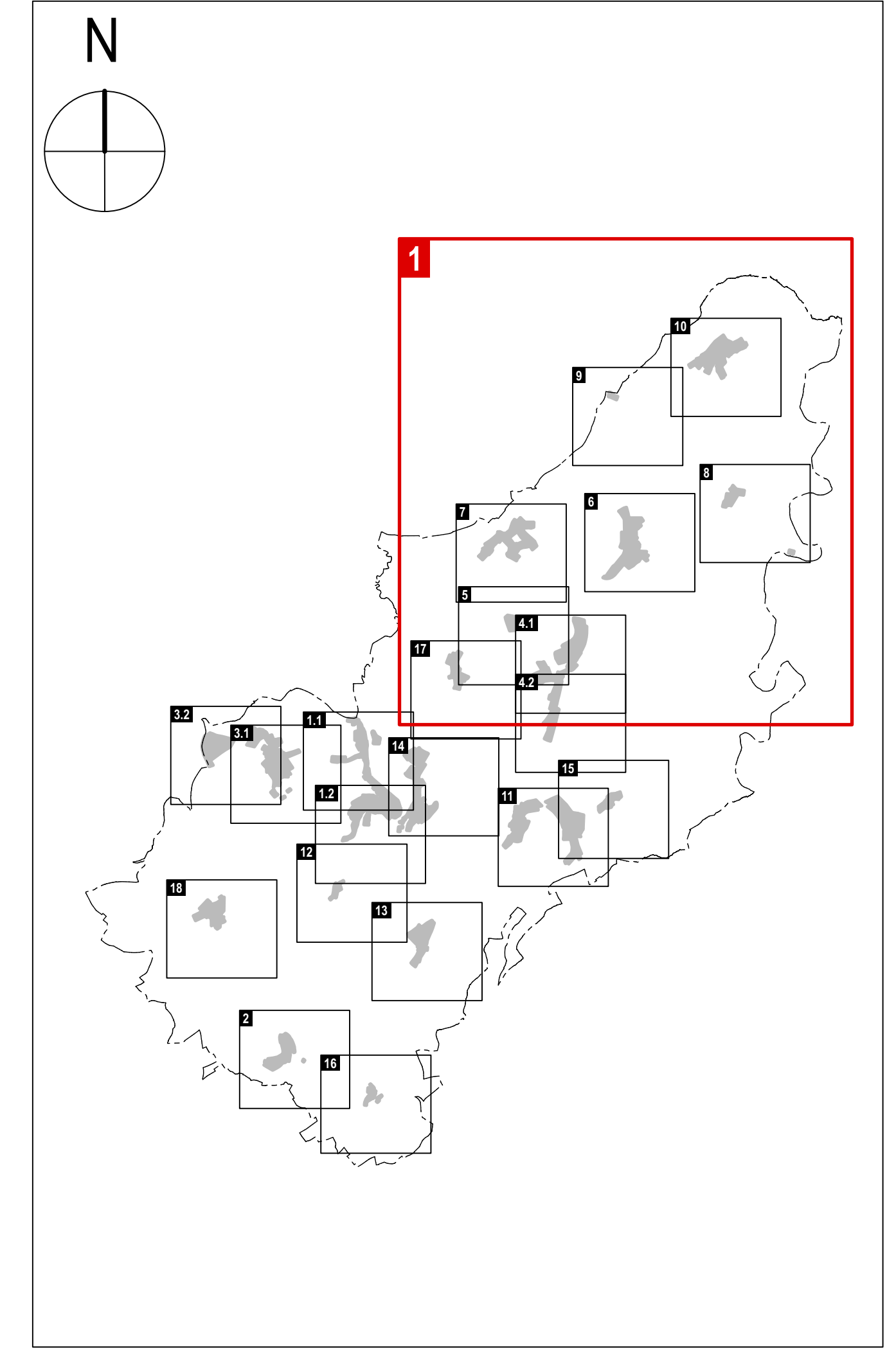
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DE L'ETAT DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERposables A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ADRESSES PAR UN INSURANCE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE FUT ET ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRISES A PARTIR DU PCN EN CAS D'ILLISIBILITE. L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNES EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVEAUX

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVEAUX
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVEAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 800

MAITRES D'OUVRAGE
Dewey Müller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
18, 19 GRAND'RUE CHARLOTTE 101 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 363 883
FAX 363 884
Zimplan s.à r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire
4, RUE ALBERT BRACK 1015 CONSTANTIN LUXEMBOURG
TELEPHONE 35032 28 00 - 1

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

N°	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
1	15.03.13	LG	MODIFICATION PAR LEU-GOT DE TRINTEVAUX E CREATION DE LA ZONE REC-CAMPING 2 (en cours)
2	17.02.13	LG	MODIFICATION PAR LEVIER DE LA ZONE ZAD-ARTICLE 17 A KALBORN PARCELLE 19020P (en cours)
3	16.03.13	LG	MODIFICATION DES COULEURS DE LA ZONE REC-SP-ADAPTATIONS 2017 E SECTEURS DE LA CA DU 03.03.2003 (REC-ENVIRONNEMENT ET DU MEDO DU 13.03.03 REC-ENVIRONNEMENT)
4	21.03.12	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE CLERVEAUX EXTENSION ZONE SEP LYCEE EDWARD STECHEN
5	03.03.12	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE HUPPEVAUX PAR NO-01 (EN COURS) ACCORDATION DEPOSE DE LOGEMENT (en cours)
6	28.02.12	LG	MODIFICATION PAR LOCALITE DE GRONVAUX PAR NO-01 LEVER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PARC EN PARC DE
7	20.02.12	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAR PLAN
8	09.02.12	ESA	MODIFICATIONS PAR RECLASSIFICATION ZONE REC-ASSA (en cours)
9	27.04.11	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRES
10	10.04.10	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REC-ECOPROTEC PARF DE 1943/02 DU 26.03.10 ET DU MEDO REC-81448 DU 14.02.10

INDICE

PHASE

PROJET POUR LA SAISIE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHELLE

1 : 10 000

OBJET

MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19

COMMUNE DE CLERVEAUX - PARTIE NORD

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043-03	M - 0 1 - 0 1	e
RESP.				FORMAT 115,5 / 83,0 CM	

VERSION NON COORDONNEE

© ORIGINE FOND DE PLAN : ADMINISTRATION DU CADASTRE ET LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'EGARD DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 028-058-086 DU 2018 (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2011) (ORTHOPHOTOS 2011)